4418

SÉNAT

Cabinet du Président

Paris, le 19 Janvier 1883.

BIBLIOTHÈQUE VICTOR COUSIN
Manuscrits
Fonds Arconati Visconti
SORBONNE

Très honorée et très chère Marquise.

Je conserve votre dernière lettre, comme l'un des témoignages les plus précieux d'estime et d'affection que j'ai recueillis dans ma vie. — Dans mes heures de spleen lorsque les défaillances me prendront, je relirai en lignes pleines de cœur, et la détente se manifestera. — C'est si bon de savoir qu'on est aimé. —

Sous ce pli, vous trouverez un projet de testament rédigé aussi juridiquement qu'il m'a été possible, et dans lequel j'ai cherché à exprimer de mon mieux vos dernières volontés.

Vous verrez qu'en attribuant à M. votre père 1°. les diverses valeurs mobilières et immobilières représentant sa réserve légale 2° en donnant Gassbeek à la ville de Bruxelles, 3° en dotant l'assistance publique de Paris de 2,500,000 f 4° en évaluant à 650,000 f le capital nécessaire au service des diverses rentes léguées 5° et portant à 800,000 f les droits de mutation à payer par la succession, je n'ai pu arriver à disposer que de 7,084,000 f. Il reste un solde de 3,016,000, pour lesquels vous devrez chercher un emploi. —

J'ai porté à 15000 f. la rente annuelle et viagère léguée à Georges. Elle est déclarée incessible

et insaisissable, ce qui vous donne toute garantie car, avec lui elle s'évanouira sans possibilité de transmission, et le chiffre lui assure une existence aisée. — Dans la situation de votre fortune, vous ne pouvez pas la fixer à un chiffre inférieur à 15000 f. C'est du moins mon sentiment.

Il est de toute nécessité de vous choisir un légataire universel. Un exécuteur testamentaire serait insuffisant pour surveiller et exiger l'exécution stricte de vos volontés, ses pouvoirs aux termes de la loi ne pouvant durer plus d'un an. Votre choix devra se fixer sur une personne jouissant de toute votre confiance. Consultez dans vos recherches parmi vos amis, celui qui par son âge, son caractère et ses connaissances juridiques pourra le mieux remplir votre but. Assurément, sans le nombre de mes années qui me condamne à un prédécès certain je ne déclinerai pas l'honneur de vous représenter mais ma désignation serait vaine, et vous ne tarderiez pas à être obligée de me substituer ~~mieux autre~~ personne, mieux vaut vous décider de suite.

Examinez le projet, modifiez-le, amendez-le, comme vous le voudrez, il est aisé dans le cadre que je vous soumets d'intercaler d'autres dispositions et de compléter par les noms de vos légataires de pension ou de capitaux, les vides que j'ai laissés.

4419

J'ai parcouru pendant huit jours, les rives embaumées de la Méditerranée, m'enivrant de soleil et de grand air. J'eusse bien voulu avoir huit jours de liberté de plus, car je me serais imposé pendant quelques heures à la fraternelle hospitalité de figline. Vous savez que les journaux se sont divertis à l'occasion de ce qu'ils appelaient « mes fugues ». Tantôt j'étais perdu, tantôt malade, quelquefois atteint d'aliénation, et comme chez Nicollet de plus fort en plus fort, on m'avait aperçu aux pieds des Alpes fuisses roucoulant avec une jeune première! Si ces littérateurs à imagination courte, ont cru me faire pièce, ils se sont grossièrement trompés, leurs élucubrations ont été une des distractions de mon trop court voyage. Quelqu'une qui m'a maudit, c'est hi votre père. Jugez donc. Etre obligé de quitter sa chambre avant que les préliminaires nombreux de sa journée aient été accomplis et parfaits. Faire un discours! Quelle catastrophe! M'a-t-il assez souvent dit, depuis mon retour... malfaiteur etc etc. Cela n'me pèche pas, que les quelques paroles qu'il a prononcées sur la tombe de Gambetta, ont été ce qu'il y a eu de mieux, dans ce concert de louanges. —

La mort de Gambetta est très certainement une perte sérieuse pour le parti Républicain, mais ses amis ont, à mon avis, singulièrement rapetissé ses funérailles. Ils ont exploité son cadavre.

Nos affaires politiques vont fort mal. Dans l'affaire du grotesque manifeste de M. Napoléon Jérôme Bonaparte, gouvernement et chambre se sont conduits comme des affolés. Nous sommes sur la pente descendante. Je désire me tromper, je ne puis me défendre de sérieuses craintes pour un avenir peu éloigné.

Toutes mes meilleures amitiés à M. Martelli. Remerciez le pour moi, de l'empressement qu'il a mis à rendre service à mon jeune secrétaire et parent M. Léon Leleux.

Rappelez moi au souvenir du Cte Pelouze et croyez très honorée et très chère Marguerite à mes meilleurs et plus affectueux sentiments.

E. Le Roy

P. S. MM. Magnin, Lafayette vont très bien mais parlons souvent de Balbianello et de la fée du lac. — Pabst ne me satisfait pas je le trouve un peu affaissé. J'espère que ce ne sera rien, il a besoin de se surveiller.

4420

BIBLIOTHÈQUE VICTOR COUSIN
Manuscrits
Fonds
Arconati
Visconti
SORBONNE

Le Marquis Arconati-Visconti
donne à ligne, à l'Assistance
publique de Paris, la somme de
Deux Millions cinq cent mille
francs, pour édifier à Paris, sur
un des terrains compris entre
l'enceinte et les fortifications
actuelles, un hospice pour les
malades, lequel hospice portera le
nom du Marquis Arconati-Visconti.
La somme de Deux millions cinq
cent mille francs, ainsi légués ne
sera versée par ma succession qu'au
fur et à mesure des ventes de mes
Immeubles d'Italie et de Belgique,
les intérêts en seront payés à Sa dite
qui n'aura pas cinq ans,
pendant le laps de temps de deux
pour cent. Ils seront capitalisés par
l'Assistance publique et versés pour
l'édification de l'hospice.

Je donne et lègue à mon frère Georges Peyrat une rente annuelle et viagère de
incessible et infaisissable. Les droits de mutation de cette rente, resteront à la charge de ma succession.

Je donne et lègue 1° à

2° - 3° - 4 - etc

Toutes ces rentes sont incessibles et infaisissables. Les droits de mutation de ces derniers legs demeurent à la charge de ma succession.

Je prie, sans qu'il y ait obligation, et comme un simple vœu, mon légataire universel de consacrer, le solde de ma succession, à une donation au

4421

profit de l'assistance publique et pour augmenter le capital destiné à l'édification de l'hôpital Arconati-Visconti. Je le répète c'est un simple désir que j'exprime.

Ainsi fait à Paris le onze juillet mil huit cent quatre vingt trois.

Le testament devra être tout entier écrit daté et signé de la main de la testatrice.

4421